



Nomination d'un mandataire par un bailleur

Par **douille00098**, le **29/08/2012** à **11:06**

Bonjour,

Un locataire d'un appartement que je loue peut-il s'opposer à la nomination d'un mandataire, prétextant le fait qu'il ne l'était pas au moment de la signature du bail initial, et que donc sa nomination doit être soumise à son accord.

Par **Lag0**, le **29/08/2012** à **11:14**

Bonjour,

Absolument pas...

Le bailleur peut prendre le mandataire de son choix.

Il peut même vendre le logement à quelqu'un d'autre en cours de bail si ça lui chante...